

## Recyclage SSIAP 3

*Recyclage triennal des chefs de service de sécurité incendie ( R SSIAP 3)*

Métier(s) Visé(s) : Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3

<b>Durée :</b> 21.00 heures (3.00 jour(s))	<b>Nb de participants :</b> De 4 à 15
<b>Lieu de formation :</b> - <b>SOLARIS DEVELOPPEMENT</b> 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE - <u>ou</u> dans vos locaux	<b>Dates de sessions :</b> voir notre catalogue en ligne <a href="https://solaris.catalogueformpro.com">https://solaris.catalogueformpro.com</a>
<b>Tarifs :</b> - Inter : 450.00 euros /participant - Intra : nous consulter (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	

### Délai d'accès

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

### Profils des apprenants

- Chef de service de sécurité incendie SSIAP 3 souhaitant recycler son diplôme
- Titulaire diplôme équivalent en cours de validité

### Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC en cours de validité
- Diplôme SSIAP 3 ou équivalent en cours de validité (moins de 3 ans)
- Justificatif 1607h de travail en qualité de SSIAP 3 au cours des 3 dernières années

### Objectifs pédagogiques

- Capacité à conseiller le chef d'établissement
- Savoir définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service
- Maîtrise de la réglementation incendie
- Gestion des risques

### Contenu de la formation

- Réglementation
  - Evolution des textes réglementaires
  - Rôle du Chef de Service de sécurité incendie en qualité de membre de jury SSIAP
  - Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005
- Notions de droits civil et pénal
  - Les codes civil et pénal
- Fonction Maintenance
  - Les contrats de maintenance des installations de sécurité
  - Les différents types de contrats
- Etude de cas
  - Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant
  - Rappel de la méthode
  - Lecture de plan
- L'accessibilité des personnes handicapées
  - Dispositions réglementaires
  - Commissions d'accessibilité

- Autorisations de travaux
- Analyse des risques
  - Evaluation du maintien du niveau de sécurité
  - Le Document Unique
  - Le plan de prévention
  - Evaluation des risques de travaux par points chauds
- Moyens de secours
  - Evolution des textes réglementaires
  - Connaître et savoir exploiter un SSI
  - Moyens d'alerte et d'extinction incendie

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, coordonnée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.</li> <li>• Documents supports de formation projetés.</li> <li>• Exposés théoriques</li> <li>• Etude de cas concrets</li> <li>• Quizz en salle</li> <li>• Travaux individuels ou par groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles de présence.</li> <li>• Questions orales ou écrites (QCM).</li> <li>• Mises en situation.</li> <li>• Formulaires d'évaluation de la formation.</li> <li>• Certificat de réalisation de l'action de formation.</li> <li>• Travaux pratiques, études de cas sur plan d'architecte</li> </ul>

### Résultats attendus de la formation :

Acquisition des connaissances réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH)

### Modalités d'obtention :

Contrôle continu de l'acquisition des connaissances (QCM, étude de plans, réalisation d'une notice de sécurité etc.)

### Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée. Pour les personnes titulaires d'un diplôme équivalent au SSIAP 3, un diplôme SSIAP 3 est édité et envoyé au SDIS 26 pour validation avant transmission au stagiaire concerné.

## Nos engagements "qualité"

### Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

*Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.*

6 rue Paul Eluard  
26800 Portes-lès-Valence

[www.solaris-developpement.fr](http://www.solaris-developpement.fr)

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143226  
Ist. de région de : Auvergne Rhône-Alpes | N° LA : 0263570R | N° Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-026-2023-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002  
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP (Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFPAP)